



## REFERENTIEL DE CERTIFICATION

### L'examen se compose de 3 Blocs de Compétences.

## 1. Épreuve certificative du BC1 – Participer au fonctionnement à l'entretien de la structure équestre

La certification du BC1 est assurée au moyen de la modalité suivante.  
Les candidats validant la modalité valident le BC1

### Production et soutenance d'un rapport de stage :

La certification se déroule lors d'une session de certification et est assurée par 2 évaluateurs membres du jury mentionnés au III-1 du présent règlement leur permettant d'apprécier les compétences du candidat visées aux C1, C2 et C3 du BC1 au moyen de la grille d'évaluation 1 figurant en annexe 4 du présent règlement.

- a) Le candidat transmet avant la certification par voie électronique dans le délai précisé lors de son inscription un document dactylographié personnel de 10 pages maximum correspondant aux attendus d'un écrit professionnel : orthographe et syntaxe, mise en page, sommaire, pagination...

Ce rapport comprend :

- Une présentation synthétique de l'entreprise de stage permettant de situer le contexte d'intervention du candidat : implantation, infrastructures et matériel, organigramme et fonctions de l'équipe, projet de la structure et activités organisées, publics accueillis. 2 pages maximum ;
  - La description et le bilan critique des activités conduites par le candidat lors de ce stage dans les domaines de l'accueil des publics, de la promotion des activités et de l'animation de la structure ;
  - La présentation détaillée d'une action conduite par le candidat dans l'un ou plusieurs de ces domaines, mettant en valeur sa contribution ;
  - Une copie de l'attestation de stage de mise en situation professionnelle prévue à l'annexe 6 du présent règlement.
- b) Le candidat expose pendant 5 minutes maximum les enseignements tirés de son expérience lors du stage dans les domaines de l'accueil des publics, de la promotion des activités et de l'animation de la structure.  
Le candidat peut utiliser les supports de son choix lors de cette présentation.
- c) La présentation est suivie d'un entretien portant sur l'ensemble des compétences du BC1 d'une durée de 15 minutes maximum avec les évaluateurs ayant pour support le rapport de stage, l'exposé et l'expérience du candidat.

La modalit  est  valu e selon les crit res suivants :

- La pr sentation de l'entreprise permet de comprendre le contexte dans lequel s'inscrit l'action du candidat ;
- La pr sentation et l' change permettent de rep rer l'action et le r le du candidat dans les domaines de l'accueil, de l'animation et de la promotion ;
- L'action du candidat d montre la ma trise des proc dures d'accueil au regard du contexte d crit et sa capacit    les adapter aux attentes et besoins de la client le ;
- L'action du candidat d montre son implication efficace dans la mise en  uvre de l'animation de la structure ;
- L'action du candidat d montre sa participation active   la promotion de la structure ;
- L'action conduite par le candidat, d taill e dans sa pr sentation, est r aliste, originale et/ou innovante ;
- Le candidat pr sente un bilan critique t moignant de sa capacit    tirer parti de son exp rience ;
- La qualit  de l'expression orale du candidat permet une communication efficace.
- Les proc dures de v rification de l' tat du mat riel et des installations sont connues et appliqu es avec rigueur et r gularit  ;
- Le programme de gestion et d'entretien du mat riel et des installations prescrit est mis en  uvre avec fiabilit  ;
- Le plan de s curisation de la structure est appliqu  avec rigueur
- Le candidat formule des propositions d'am lioration continue adapt es aux sp cificit s de la structure dans les domaines de l'entretien et de la s curisation ;
- Les proc dures administratives sont appliqu es conform ment aux consignes re ues ;
- Le candidat s'implique efficacement dans la mise en  uvre du programme d'activit .

## 2. Épreuve certificative du BC2 - Animer et encadrer les activités équestres en sécurité

La certification du BC2 se déroule lors d'une session de certification et est évaluée par 2 évaluateurs membres du jury mentionné au III-1 du présent règlement leur permettant d'apprécier les compétences du candidat visées aux C1, C2 et C3 du BC2 au moyen de la grille d'évaluation 2 figurant en annexe 4 du présent règlement.

### Mise en situation professionnelle – Conduite de séance en sécurité

Le candidat conduit une séance s'adressant à un groupe de 4 cavaliers minimum de niveau Galop 4 maximum.

- a) Lors de son stage de mise en situation professionnelle, le candidat constitue un carnet de bord récapitulatif des groupes et séances encadrés selon le modèle figurant en annexe 8.
- b) Le public et le niveau sont précisés au candidat 30 minutes avant le début de la séance. Le candidat remet son carnet de bord aux évaluateurs. Il dispose alors de ce temps pour la préparation de séance, l'aménagement de l'aire d'évolution et la prise en charge des cavaliers.  
Il n'y a pas de relation entre le choix du thème de la séance et le carnet de bord remis par le candidat.  
Il n'y a pas de remise de plan de séance aux évaluateurs.  
Pour l'aménagement de l'aire d'évolution le candidat peut prévoir un aide afin de manipuler du matériel si besoin.
- c) Le candidat conduit la séance en sécurité d'une durée de 20 minutes maximum mettant en œuvre un aménagement du milieu et/ou des situations ludiques permettant une participation active des cavaliers et favorisant des apprentissages en lien avec le plan fédéral de formation du cavalier.
- d) A l'issue de la séance :
  - Analyse - 5 minutes maximum  
Le candidat présente aux évaluateurs, pendant 5 minutes au maximum, une analyse de son action. Cette analyse ne donne pas lieu à un échange avec les évaluateurs.
  - Exposé suivi d'un échange - 10 minutes maximum  
Les évaluateurs choisissent dans le carnet de bord du candidat une situation portant sur un niveau et/ou un public différent de celui de la séance.  
Le candidat expose :
    - Les raisons qui l'ont conduit à choisir cette situation ;
    - Les consignes qu'il a données ;
    - Les apprentissages que la situation a permis de développer chez les cavaliers.
 A partir de l'exposé les évaluateurs échangent avec le candidat sur sa pratique pédagogique.

La modalité est évaluée au moyen des critères suivants :

- Les mises en situations choisies sont adaptées au niveau et aux caractéristiques du public
- L'enchaînement des tâches proposées respecte une logique et une progressivité qui permettent la réussite des cavaliers
- Le candidat conduit sa séance en garantissant la sécurité de tous et le respect du bien-être des équidés
- Les méthodes pédagogiques, les consignes et la communication utilisées lors de la séance, permettent un apprentissage efficace et sécurisé dans le respect de la déontologie
- L'animation de la séance favorise la confiance, la motivation et l'engagement des cavaliers
- Le candidat adapte son intervention aux comportements des cavaliers et des chevaux
- Le candidat présente un bilan objectif de son action et démontre la justesse de son analyse au regard de la progression des cavaliers, de leur adhésion, et des enjeux de sécurité
- L'exposé et l'échange démontrent la capacité du candidat à tirer parti de son expérience et des échanges avec d'autres professionnels pour améliorer sa pratique pédagogique.

### 3. Épreuve certificative du BC3 : Assurer le travail d'entretien et la gestion de la cavalerie d'école dans le respect de son bien-être

Peuvent s'inscrire au BC3 les candidats qui satisfont aux prérequis suivants :

- Attestation de réussite au module A de la Capacité détenteur d'équidé sur le Campus FFE

La certification du BC3 est assurée au moyen des 2 modalités suivantes.  
Les candidats ayant validé les 2 modalités ci-dessous valident le BC3.

- Mise en situation professionnelle – Entretien et gestion de la cavalerie et convoyage d'équidés

La certification se déroule lors d'une session de certification et est assurée par 2 évaluateurs membres du jury mentionné au III-1 du présent règlement, leur permettant d'apprécier les compétences visées à la C1 et à la C2 du BC3 du référentiel de compétences au moyen de la grille d'évaluation 3-1 figurant en annexe 4 du présent règlement.

- a) Le candidat remet aux évaluateurs au début de l'épreuve une copie de l'attestation de stage prévue à l'annexe 6 du présent règlement
- b) Le candidat tire au sort et met en œuvre un cas pratique portant sur les compétences C1 et C2 du bloc 3
- c) Le cas pratique est suivi d'un entretien permettant d'apprécier la maîtrise des compétences C1 et C2 du bloc 3

Durée totale : 15 minutes maximum.

La modalité est évaluée selon critères suivants :

- Le suivi de la cavalerie est adapté pour préserver son intégrité physique et morale ;
  - Les soins des équidés sont assurés avec rigueur et régularité dans le respect de leur bien-être et des règles sanitaires en vigueur ;
  - La réglementation et les procédures de sécurité sont appliquées lors du convoyage d'équidés ;
  - L'attribution des équidés d'école est cohérente avec l'utilisation visée et conforme aux consignes reçues ;
  - Le candidat présente un bilan structuré de l'emploi d'un équidé d'école.
- Mise en situation professionnelle – Démonstrations techniques

La certification se déroule lors d'une session de certification et est assurée par 2 évaluateurs membres du jury mentionné au III-1 du présent règlement, leur permettant d'apprécier les compétences du candidat visées à la C3 du BC3 du référentiel de compétences.

Pour valider la mise en situation professionnelle, le candidat doit valider chacune des démonstrations techniques prévues aux a, b et c, ci-dessous.

- a) Le candidat réalise une démonstration technique de travail d'un équidé à pied en longe d'une durée d'environ 10 minutes dans les conditions prévues par la grille d'évaluation 3-2-1
- b) Le candidat réalise une démonstration technique montée de travail d'un équidé sur le plat d'une durée d'environ 10 minutes dans les conditions prévues par la grille d'évaluation 3.2.2 figurant à l'annexe 4 du présent règlement
- c) Le candidat réalise selon son choix une démonstration technique montée à l'obstacle ou sur un parcours en terrain varié (PTV) d'une durée d'environ 10 minutes dans les conditions prévues par la grille d'évaluation 3.2.3 (obstacle) ou 3.2.4 (PTV) figurant à l'annexe 4 du présent règlement

La modalité est évaluée selon critères suivants :

- Le travail du cheval est mis en œuvre en sécurité ;
- Le candidat utilise une technique respectueuse des modes d'apprentissage des équidés ;
- Le candidat met en œuvre des techniques adaptées dans le travail à pied ;
- Le candidat met en œuvre des techniques adaptées dans le travail sur le plat ;
- Le candidat met en œuvre des techniques adaptées dans le travail à l'obstacle.